

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 MAI 2014

Compte-rendu

L'assemblée générale mixte des actionnaires s'est réunie le 15 mai 2014, sous la présidence d'Augustin de Romanet, Président-directeur général, à la Maison de la Chimie, 28 bis rue St Dominique, 75007 Paris. Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale ont été adoptées à plus de 85%.

L'assemblée générale réunissait 357 actionnaires. Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentaient :

- Pour la partie ordinaire, 88 302 718 droits de vote, soit 89,23% du total des actions disposant du droit de vote.
- Pour la partie extraordinaire, 88 299 896 droits de vote, soit 89,23% du total des actions disposant du droit de vote.

Les actionnaires ont approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013. Ils ont décidé de verser au titre de cet exercice un dividende de 1,85 euro par action. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 60 % du résultat net part du Groupe de l'exercice 2013. Le paiement du dividende en numéraire a été fixé au 28 mai 2014.

Pour la partie ordinaire

Les actionnaires ont également approuvé les conventions réglementées conclues avec Météo France et l'Etat ainsi qu'un engagement d'indemnité pris au bénéfice, dans certaines circonstances, de Monsieur Jeantet, Directeur général délégué. Ils ont autorisé la Société à intervenir sur ses propres actions et ont également ratifié la cooptation d'un administrateur (Madame Géraldine Picaut) et la nomination faite à titre provisoire de deux censeurs (Messieurs Xavier Huillard et Jérôme Grivet) pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'en juillet 2014. Ils ont nommé les administrateurs proposés par le Conseil d'administration (Monsieur Augustin de Romanet, Monsieur Jos Nijhuis, Madame Els de Groot, Monsieur Jacques Gounon, Monsieur Xavier Huillard et la société Prédica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole) et les deux censeurs également proposés par le Conseil d'administration (Madame Christine Janodet et Monsieur Bernard Irion). Ils ont donné un avis favorable sur la rémunération attribuée au Président-directeur général, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Ils ont ratifié le transfert du siège social d'Aéroports de Paris dans un département limitrophe.

Pour la partie extraordinaire

Les actionnaires ont approuvé le renouvellement des délégations financières qui avaient été consenties par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2012 et qui permettent de déléguer au Conseil d'administration les compétences nécessaires pour effectuer d'éventuelles opérations sur le capital et procéder à des émissions de valeurs mobilières. Ces opérations s'effectueraient sous réserve des dispositions du Code des transports prévoyant que la majorité du capital d'Aéroports de Paris doit être détenue par l'Etat.

Les résultats détaillés des votes des résolutions sont disponibles sur le site internet www.aeroportsdeparis.fr, dans la rubrique Actionnaires / Assemblée Générale.

L'assemblée générale mixte a également été l'occasion pour Augustin de Romanet, Président-directeur général d'Aéroports de Paris, de présenter l'activité de l'entreprise. Il a rappelé que l'exercice 2013 avait été marqué par l'amélioration de tous les fondamentaux du Groupe, à commencer par un trafic passagers record et que le plan d'économies avait permis de maîtriser l'évolution des charges

courantes de la maison mère sans renier la qualité de service puisque le taux de satisfaction globale a atteint le niveau record de 88,0 %.

Didier Hamon, Secrétaire général du Groupe, a rappelé, dans son exposé, que la responsabilité sociétale de l'entreprise était pleinement intégrée dans nos activités.

Edward Arkwright, Directeur général adjoint Finances, Stratégie et Administration, a commenté les résultats financiers de l'exercice 2013 :

- un chiffre d'affaires du Groupe Aéroports de Paris en hausse de 4,3 % à 2 754 millions d'euros, qui résulte principalement de l'évolution positive des revenus générés par les activités aéronautiques, par la croissance du trafic passagers, par la forte progression des revenus issus des commerces et des services (+5,1% à 949 millions d'euros) grâce à la bonne performance des activités de commerce en aérogare qui profitent d'une hausse du chiffre d'affaires par passager de 5,3% à 17,7 euros et à la poursuite du développement immobilier.
- un EBITDA en croissance de 4,7 % (supérieure à celle du trafic) à 1 075 millions d'euros en raison principalement de la mise en place en 2013 du plan d'économies,
- un résultat opérationnel courant, y compris la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles, en hausse de 4,0% à 680 millions d'euros,
- un résultat net part du groupe en baisse de 10% due pour l'essentiel à des effets qui ne se reproduiront pas en 2014 (entrée en vigueur de nouvelles taxes, provision relative au plan de départs volontaires et hausse sensible des dotations aux amortissements).

Après l'intervention de Patrick Jeantet, Directeur général délégué, qui a rapidement présenté son plan d'actions pour les activités qu'il suit particulièrement, le Président a mis l'accent sur les enjeux et l'ambition du Groupe. Il a évoqué notamment le projet "Paris-Orly, Nouvel Envol". Il a également rappelé que pour l'exercice 2014, dans le respect d'une stricte discipline financière, les efforts seront approfondis dans la perspective du prochain Contrat de Régulation Economique, que l'accueil continuera d'être amélioré dans nos aéroports tandis que se poursuivra le développement international. Sur la base d'une hypothèse de croissance du trafic de 2% par rapport à 2013, Aéroports de Paris anticipe une croissance de l'EBITDA consolidé supérieure à celle du trafic. Sur cette base, le résultat net part du Groupe est, quant à lui, attendu en ressaut marqué par rapport à 2013.

Le Président a ensuite exposé les projets de résolutions avant de répondre aux questions lors de la séance de dialogue avec les actionnaires.